actualisation : Juillet 2017

**Profil de Mission Volontaire de Service Civique –**

**Présence Solidaire auprès des personnes âgées**

MISSION :

Dans le respect de la dignité des résidents et des réglementations en vigueur dans l’établissement

* Accompagner des résidents et groupes de résidents pour répondre à leurs attentes
* Favoriser à travers la relation, l’autonomie, la liberté des résidents. Leur redonner du pouvoir sur leur vie, leur redonner confiance en eux.
* Collaborer activement à la vie de la maison
* Participer à l’organisation et la réalisation des évènements exceptionnels

ENVIRONNEMENT DE la MISSION :

L’EHPAD de Salornay est un établissement public autonome de 83 lits accueillant des personnes âgées dépendantes et nécessitant des accompagnements et soins.

**L’activité de tous les professionnels est centrée sur les besoins et attentes des résidents.**

Le volontaire est placé sous l’autorité du psychologue, du responsable de l’animation – vie sociale et du directeur de l’établissement. Il travaille également en lien étroit avec l’ensemble des équipes. Il intervient dans tout l’établissement y compris à l’Unité de Vie « Côté Jardin »

Il doit communiquer avec ses responsables en particulier avec sa responsable directe et doit les tenir informés de ses activités et de toute difficulté rencontrée dans l’établissement.

Il doit collaborer avec l’ensemble des équipes dans le respect des responsabilités de chacun et des organisations mises en place. Cette communication s’exercera systématiquement pour le recueil des informations nécessaires à l’accompagnement des résidents (troubles, transferts, Elimination, hydratation, alimentation, risques spécifiques…)

ACTIVITES :

1. **Ecoute et Disponibilité :**
	* + S’installer auprès des personnes les plus isolées ou en manque de communication et les accompagner d’une présence.
		+ Visiter des résidents dans leur chambre, les Ecouter et les accompagner d’une présence
		+ Encourager les résidents à exprimer leur projet de vie.
2. **Loisirs**
	* Tout en maintenant l’objectif d’une présence écoutante et bienveillante, réaliser des activités intéressant un ou plusieurs résident en faisant priorité à ce qu’il réalise lui-même l’activité.
	* Favoriser l’accessibilité des personnes les plus isolées aux manifestations organisées dans l’établissement
	* Proposer une personnalisation des chambres privatives et éventuellement des lieux de vie
3. **Sorties**
	* Afin de lutter contre l’enfermement et l’isolement, accompagner des résidents ayant peu de visites et une autonomie réduite dans des sorties extérieures (promenade dans le jardin, le village, à la ville…)
4. **Rendre compte**
* Noter quotidiennement dans tableau informatisé les noms des résidents rencontrés
* Transmettre les informations nécessaires aux responsables d’équipe sans trahir la confiance de la parole entendue
* Rencontrer régulièrement le référent
* Participer si nécessaire à des réunions

EXIGENCES de la MISSION :

* Mission de jour 28h semaine 4 jours par semaine du lundi au samedi (1samedi sur deux) de 12h à 19h
* Horaires sont susceptibles d’être ponctuellement modifiés en fonction d’évènements exceptionnels. (voir planning prévisionnel établi)

APTITUDES souhaitées :

* Forte capacité d’écoute et de présence empathique
* Goût pour s’occuper de personnes âgées et respect de leur dignité
* Facilités relationnelles pour communiquer, transmettre et accompagner
* Connaissances dans la prise en charge des personnes âgées
* Sens de l’initiative et de la responsabilité

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

* Cette mission de volontaire de service civique n’est pas un emploi salarié. En conséquence les volontaires relèvent du statut spécifique régit par les textes relatifs au service civique. (loi 2010-241 du 10 mars 2010 – décret 2012-485 du 12 mai 2010 – décret 2011-1009 du 24 août 2011)
* L’établissement verse une « indemnisation » fixée à la date de ce document à 106.31 € mensuels complétée par une indemnité directement versée par l’état de 471.00 €